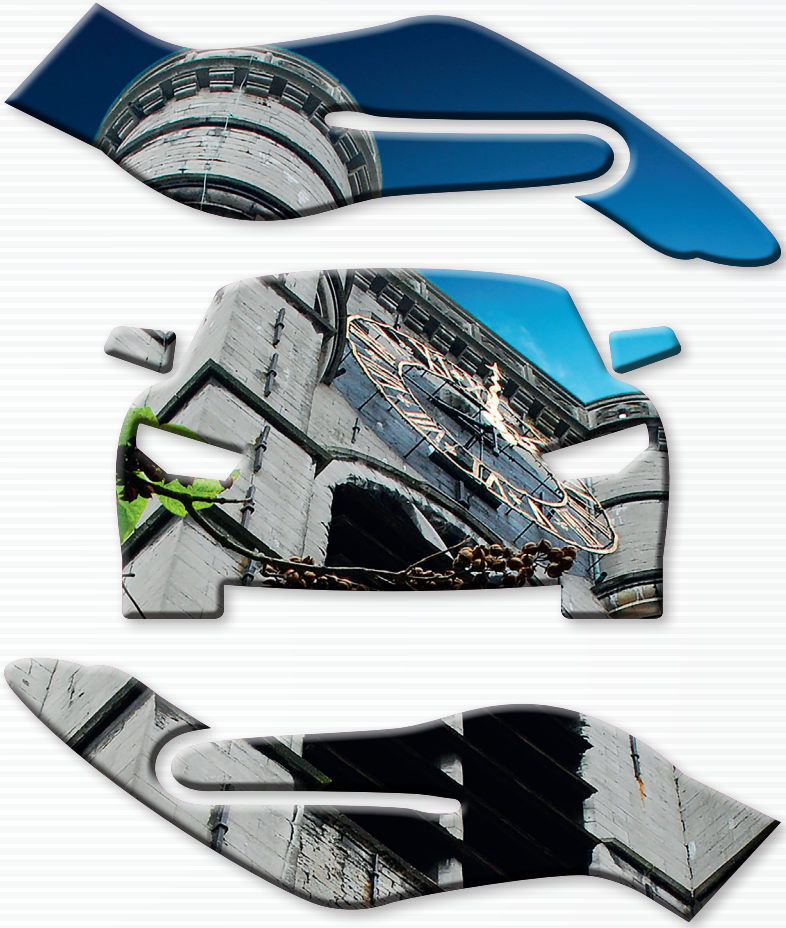

Ath

Mon Pays Vert

Plan de stationnement

Liberté d'accès & mobilité durable

Horaire

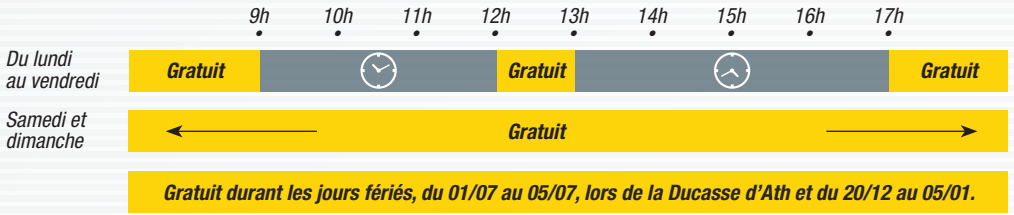

Gratuit durant les jours fériés, du 01/07 au 05/07, lors de la Ducasse d'Ath et du 20/12 au 05/01.

Stationnement de courte durée : jusqu'à 30 minutes gratuites

15 minutes gratuites
dans toutes les zones de tarification en utilisant le **disque jaune**, en vente au Service Mobilité de la Commune au prix de 5 €.

30 minutes gratuites
dans toutes les zones de tarification en introduisant votre **numéro de plaque à l'horodateur** et en plaçant votre ticket dans votre véhicule.

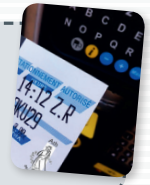

Le disque jaune et le ticket '30 minutes gratuites' ne sont pas cumulables simultanément.

Stationnement en zone bleue : jusqu'à 120 minutes gratuites

*Stationnement gratuit de maximum 2 heures en utilisant votre **disque bleu européen**.*

Stationnement en zones rouge et orange : jusqu'à 180 minutes

Stationnement de maximum 3 heures à tarification progressive, pour une meilleure rotation :
€ 0,90 pour 1h - € 2,10 pour 2h - € 3,60 pour 3h.

Stationnement en zone verte : jusqu'à 24 heures

Stationnement à tarif réduit permettant de couvrir une journée complète :
€ 0,50 / heure - € 3,50 / journée

Stationnement riverains : pour € 20/an (1ère voiture) et € 40/an (2e voiture)

*Stationnement illimité pour les habitants de ce secteur possédant une **carte riverain**, excepté en zone rouge.*

*Stationnement illimité pour les habitants de ce secteur possédant une **carte riverain**, excepté en zone rouge.*

*Stationnement illimité pour les habitants de ce secteur possédant une **carte riverain.***

*Rues riveraines où le stationnement est réservé en excusivité à leurs habitants, détenteurs d'une **carte riverain.***

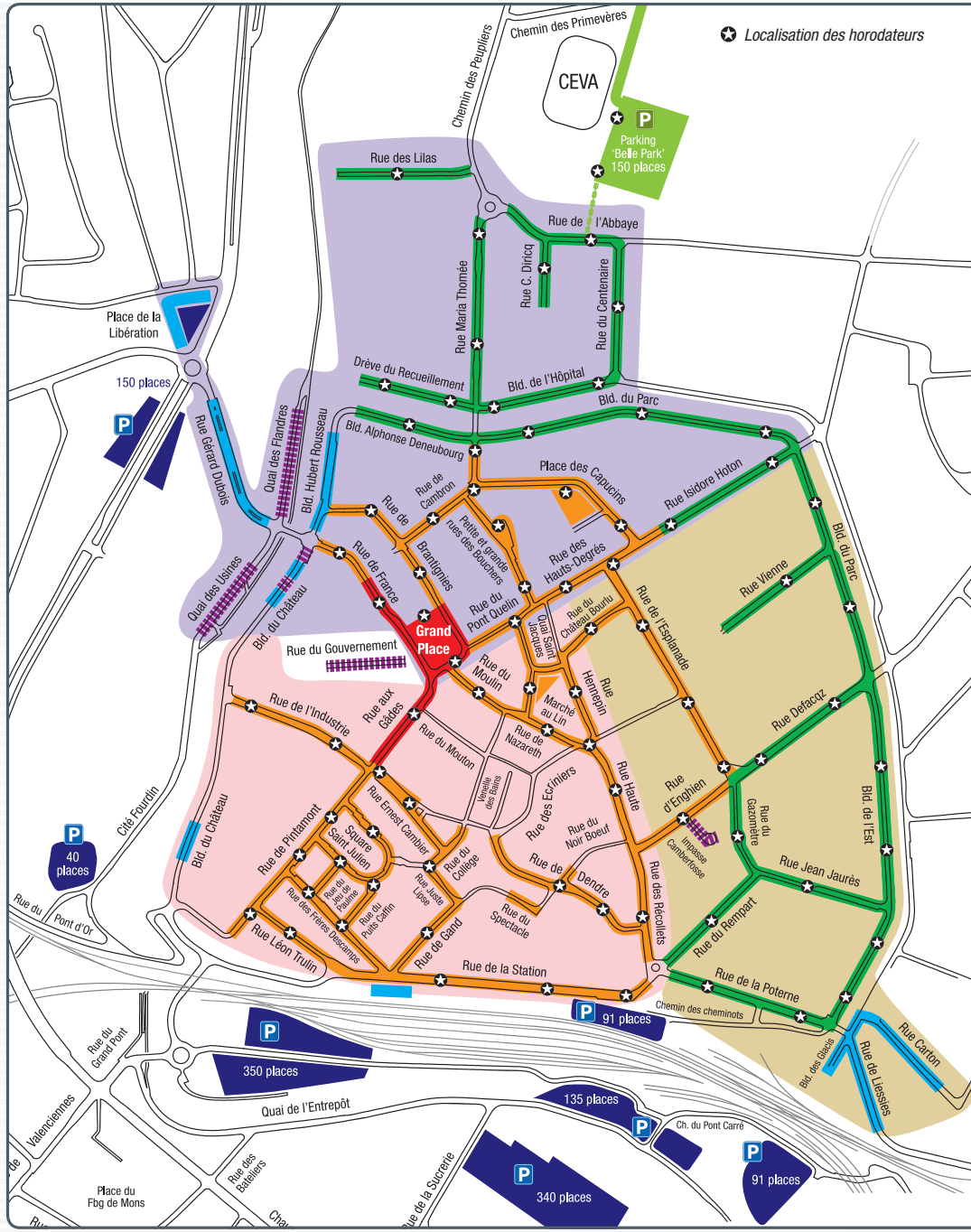

... et quelque 1.200 places gratuites** dans des aires de parking spécialement aménagées, **à proximité du centre-ville et de la gare.

Nouveau : Faubourg de Mons

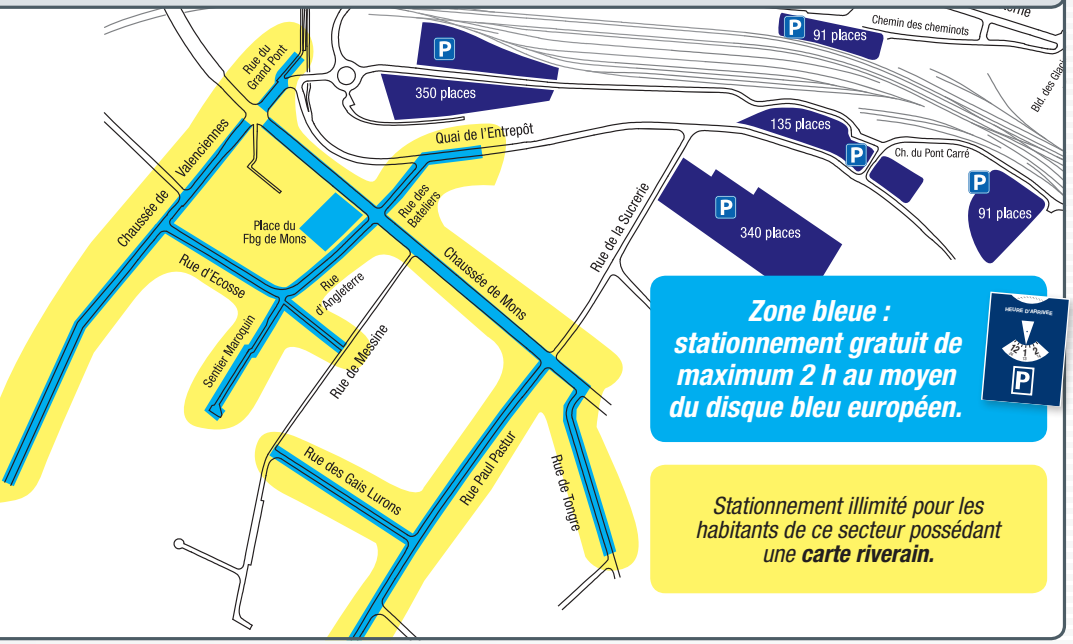

Zone bleue : stationnement gratuit de maximum 2 h au moyen du disque bleu européen.

*Stationnement illimité pour les habitants de ce secteur possédant une **carte riverain.***

© 2015 - Service Communication de la Ville d'Ath

Obtention d'une carte riverain

La carte riverain permet aux résidents de chaque secteur d'y stationner librement à moindre coût : € 20 pour le premier véhicule et € 40 pour le second. La carte est valable un an.

*Vous pouvez obtenir celle(s)-ci auprès du Service Mobilité de la Commune en veillant à vous munir de votre **carte d'identité** et du **certificat d'immatriculation du véhicule** (le certificat doit être au nom du demandeur). Pour un véhicule de société ou un leasing, une **attestation de la société** est nécessaire, comprenant le N° de TVA et le cachet de celle-ci.*

... ou d'une carte spéciale de stationnement

- *La **carte visiteur** : nouvelle carte destinée aux personnes dépendant d'autres conducteurs pour leurs déplacements, offrant les mêmes conditions que la carte riverains (max. une carte par ménage). € 20/an.*
- *La **carte médicale** : valable dans toutes les zones tarifaires. € 20/an.*
- *La **carte maraîcher** : valable pour les marchands ambulants présents au marché du jeudi. € 10/an.*
- *La **carte entreprise** : à destination des entreprises réalisant des travaux dans une zone de stationnement. € 2/jour - € 40/mois. Réservation possible sur www.ath.be.*
- *La **carte titulaire d'un statut de reconnaissance nationale** (anciens combattants, prisonniers, ...). Gratuite.*

Pour tout renseignement, adressez-vous librement auprès du

Service Mobilité d'Ath - Boulevard du Château 17 - 7800 Ath
Tél. : 068/269.290 - Fax : 068/269.299 - E-mail : mobilite@ath.be
Ancien bureau de police - Du lundi au vendredi de 8 à 12h et de 13 à 17h. - www.ath.be